

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

EXTRAIT DU R

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 2 mars 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, les deux mars à 19 heures 00

Le conseil Municipal de la commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le deux mars deux mil vingt-six s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : Mesdames et Messieurs : André **BERTEAUX**, Olivier **VAN DER VRECKEN**, Christiane **DARNAUX**, Franck **DERNONCOURT**, Marie-Rosine **BAILLY**, Sylvie **LECOYER**, Stéphane **PETIT**, Line **LECLERCQ**, Jean-Luc **VANDEPONTSEELE**,

Absent : Thierry **MOUVET**, Florence **BAVAY**,

Absent excusé(s) : Néant

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier **VAN DER VRECKEN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au

Conseil Municipal : **11**

Date de la convocation

25 février 2026

Date d'affichage

26 février 2026

Numéro de la délibération : 1

Objet de la délibération

Affectation des résultats 2025

Objet : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des dispositions de la norme comptable M57, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2025.

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025 CFU
- considérant que le compte de gestion est régulier
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 : + 49 290.50 €

Montant du résultat de clôture de fonctionnement 2025 : + 299 268.24 €

Montant du résultat d'investissement de l'exercice 2025 : - 4 996.90 €

Montant du résultat de clôture d'investissement 2025 : + 1756.17 €

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 40 000,00 €

L'excédent de fonctionnement de clôture 2025, soit 259 268.24 € sera reporté au compte R 002 du Budget Primitif 2026.

L'excédent d'investissement de clôture 2025, soit 1756.17 € sera reporté au compte R 001 du Budget Primitif 2026.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'affectation des résultats décrits ci-dessus.

Fait en séance publique en ce jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, à Hestrud, le 4 mars 2026

Le Maire,
André **BERTEAUX**
(Nord)



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

EXTRAIT DU R

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 2 mars à 19h00

L'an deux mille vingt-six, les deux mars à 19 heures 00

Le conseil Municipal de la commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le deux mars deux mil vingt-six s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : Mesdames et Messieurs : André **BERTEAUX**, Olivier **VAN DER VRECKEN**, Christiane **DARNAUX**, Franck **DERNONCOURT**, Jean-Luc **VANDEPONTSEELE**, Sylvie **LECOYER**, Stéphane **PETIT**, Line **LECLERCQ**, Marie-Rosine **BAILLY**,

Absent : Thierry **MOUVET**, Florence **BAVAY**,

Absent excusé(s) : Néant

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier **VAN DER VRECKEN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au

Conseil Municipal : **11**

Date de la convocation

25 février 2026

Date d'affichage

26 Février 2026

Numéro de la délibération :2

Objet de la délibération

Affectation des résultats 2025

Objet Approbation du compte financier unique de l'année 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des dispositions de la norme comptable M57, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2025.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré M le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte financier lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'année 2025 CFU
- considérant que le compte CFU est régulier
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	: + 49 290.50 €
Montant du résultat de clôture de fonctionnement 2025	: + 299 268.24 €
Montant du résultat d'investissement de l'exercice 2025	: - 4 996.90 €
Montant du résultat de clôture d'investissement 2025	: + 1 756.17 €
Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068	: 40 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 059-215903063-20260306-HEST060320262-BF

S²LO

L'excédent de fonctionnement de clôture 2025, soit 259 268.24 € sera reporté au compte R 002 du Budget Primitif 2026.

L'excédent d'investissement de clôture 2025, soit 1756.17 € sera reporté au compte R 001 du Budget Primitif 2026..

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'affectation des résultats décrits ci-dessus.

Résultat du vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0- Unanimité

Fait en séance publique en ce jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, à Hestrud, le 4 mars 2026



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe Canton de Fourmies COMMUNE D'HESTRUD
NOMBRE DE MEMBRES Afférents au : Conseil Municipal : 11 En exercice : 11
Date de la convocation 25 février 2026 Date d'affichage : 26 Février 2026
Numéro de la délibération : 4 Objet de la délibération : OBJET. : Demande de subvention pour le CLIC de l'Avesnois

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

DE LA COMMUNE D'HESTRUD
Séance du 2 mars 2026 à 19h00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 059-215903063-20260306-HEST060320263-DE



Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : Mesdames et Messieurs : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPONSEELE

Absents excusés : Thierry MOUVET, Florence BAVAY,

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

OBJET : Demande de subvention pour le CLIC de l'Avesnois

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'appel de cotisation pour le CLIC de l'Avesnois en date du 23 janvier 2026, sollicitant le renouvellement de la subvention à hauteur de 0.40cts par habitant soit un total de 120 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME. HESTRUD, le 4 mars 2026.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe Canton de Fourmies COMMUNE D'HESTRUD
NOMBRE DE MEMBRES Afférents au : Conseil Municipal : 11 En exercice : 11
Date de la convocation 25 février 2026 Date d'affichage : 26 février 2026
Numéro de la délibération : 5 Objet de la délibération : OBJET : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE- 2026

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 059-215903063-20260306-HEST060320264-DE



DE LA COMMUNE D'HESTRUD
Séance du 2 mars 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPONTSEELE Marie-Rosine BAILLY.

Absents excusés : Thierry MOUVET, Florence BAVAY,

Pouvoir : 1

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

OBJET : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE- 2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé d'attribuer la responsabilité de gardiennage de l'église communale à Monsieur René MOUVET, habitant au 820 rue de Beaumont à Hestrud, à partir du 1^{er} janvier 2026.
L'indemnité est fixée par la circulaire NOR/IOC/D/1121246C du 29 juillet 2011 et s'élève à 499,75 € par an.

Fait en séance les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme à HESTRUD, le 5 mars 2026.

Le Maire,



A. Berteaux